



MINISTRE DE L'INTERIEUR,  
DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE  
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

CABINET DU MINISTRE

## DECLARATION D'URGENCE ET APPEL A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE EN FAVEUR DES REFUGIES CONGOLAIS

Le Gouvernement de la République du Burundi suit avec une vive préoccupation l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), marquée par une recrudescence des violences armées depuis le début du mois de décembre 2025.

Cette dégradation a entraîné un afflux massif et continu de populations vers le territoire burundais. Depuis le 5 décembre 2025, 71 989 ressortissants congolais en date du 15 décembre 2025, auxquels s'ajoutent 8 700 Burundais rapatriés, ont franchi les frontières nationales par différents points d'entrée.

Les principaux sites d'accueil et centres de transit, notamment Kansega zone Ndava, Gatumba, Vugizo, Rumonge, Cishemere et Makombe, connaissent une saturation critique, dépassant largement leurs capacités d'accueil. Cette situation expose les populations concernées à des risques accrus en matière de santé publique, protection, abris et conditions de vie.

Conformément à la Loi n°1/25 du 5 novembre 2021 portant réglementation des migrations au Burundi, le Gouvernement de la République du Burundi continue à reconnaître le statut de réfugié prima

facie à l'ensemble des demandeurs d'asile congolais arrivés sur le territoire national depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Afin d'assurer une réponse coordonnée et appropriée à cette urgence, le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a mis en place un **mécanisme de coordination renforcé à travers ses services étatiques habiletés (ONPRA, RARRR)** en collaboration avec le **HCR**, et les autres partenaires concernés, chargé notamment de :

- **Coordonner et superviser** les mesures urgentes relatives à la sécurité, à l'hébergement, à l'alimentation, à la santé et à la protection ;
- **Assurer l'enregistrement rapide et efficace** des réfugiés et des rapatriés ;
- **Faciliter la planification et la mise en œuvre** de l'assistance humanitaire avec les partenaires nationaux et internationaux.

Les actions prioritaires en cours incluent :

- **Relocalisation** des réfugiés vers le site de **Bweru**, identifié comme site principal d'accueil, afin de réduire la pression sur les zones frontalières ;
- **Aménagement du site de Bweru** pour garantir des conditions conformes aux standards humanitaires ;
- **Renforcement de la coordination** avec les partenaires pour une réponse efficace, avec une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Le Gouvernement du Burundi lance un **appel urgent à la solidarité nationale et internationale** afin de soutenir les efforts en cours pour faire face à cette crise humanitaire. Les **organisations humanitaires, partenaires techniques et financiers, société civile et confessions religieuses** sont invités à apporter leur contribution pour répondre de manière efficace et coordonnée à cette situation.

Le Gouvernement réaffirme son engagement à assurer la **protection internationale des réfugiés**, ainsi que la recherche de **solutions durables**, dont le rapatriement volontaire lorsque les conditions nécessaires seront réunies. Il réitère également son engagement à garantir une **réponse humanitaire coordonnée** et respectueuse des engagements nationaux et internationaux, tout en préservant la sécurité et la cohésion sociale.

**Fait à Bujumbura, le 17 décembre 2025**

**Pour le Gouvernement de la République du Burundi**